



Commune de Tressin

RISQUES MAJEURS



Apprenons les bons gestes !

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Edition 2023

MOT DU MAIRE

La sécurité au quotidien est une préoccupation majeure de la municipalité. Depuis Mars 2022, la Ville s'est dotée d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Ce plan permet de définir l'organisation communale en cas de crise majeure.

En complément de cet outil, nous avons établi le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Ce document, que vous tenez entre vos mains, vous informe des risques majeurs qui pourraient survenir sur votre commune. Il détaille aussi les bons réflexes à tenir et les mesures à prendre pour se protéger face à ces risques. C'est un document important, que je vous invite à conserver chez vous, à portée de main.

Bien informé, chacun sera ainsi mieux à même d'affronter une situation exceptionnelle de façon responsable et citoyenne.

Monsieur Jean-Luc Verlyck
Maire de Tressin

Sommaire

03

**Qu'est-ce
qu'un risque
"majeur" ?**

04

**Que faire en
cas de risque
"majeur" ?**

05

L'alerte

06

**Les risques
naturels**

- Inondations / crues
- Tempêtes
- Séismes
- Canicule

14

**Les risques
technologiques**

- Risques industriels
- TMD
- Risques nucléaires

18

**Les risques
sanitaires**

- Epizooties
- Pandémies / Epidémies

20

**Les risques
sociaux**

- Naufragés du rail
- Attentats

22

**Les bons
réflexes**

QU'EST-CE QU'UN RISQUE "MAJEUR"?

Un événement potentiellement dangereux ALÉA d'origine naturelle ou technologique, est un RISQUE MAJEUR s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

> Aléa + Enjeu = RISQUE



01 LA PRÉVENTION COMMENCE PAR L'INFORMATION...

Le Maire est chargé de mettre en œuvre une politique d'information préventive dans sa commune. Elle comprend notamment l'établissement du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**DICRIM**).

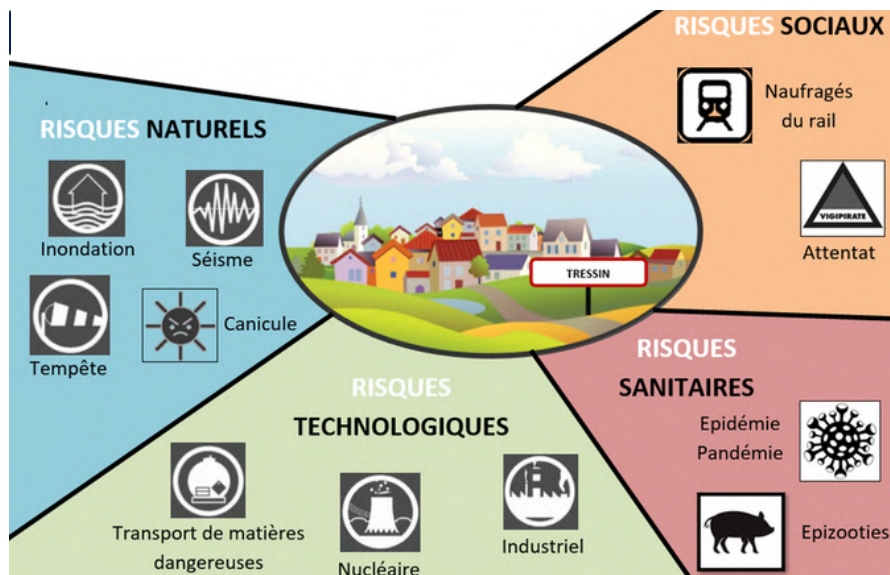
02 ... PUIS VIENT L'ORGANISATION :

Le **Plan Communal de Sauvergarde (PCS)** est un plan d'urgence qui a pour but d'anticiper, de préparer et de planifier les actions à mener lors de la survenue d'une crise majeure sur la commune.

Ce document est obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques naturel (PPR) approuvé ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Le **PPRI de la Marque** est prescrit depuis 2015 sur la commune.

03 QUELS RISQUES POUR TRESSIN ?



QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE "MAJEUR" ?

exemple : inondation

Le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement a réalisé un Plan particulier de mise en sûreté. Inutile d'aller les chercher : vous mettez votre vie en danger.

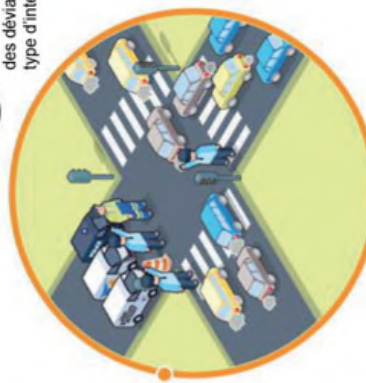
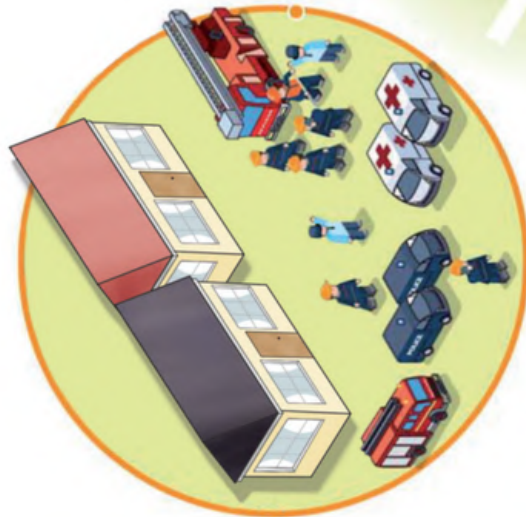
Les équipes de secours et les collectivités s'associent pour s'entraider et faire face au risque, en prenant les dispositions logistiques nécessaires pour mettre en place des déviations ou tout autre type d'intervention.

Le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde. La commune prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.

Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le plan ORSEC.

Une inondation est en train de se produire sur la commune. Les premières habitations commencent à être touchées. L'alerte a été donnée auparavant par les sirènes et tout autre moyen disposé par la commune.

Les services de secours, pompiers et Samu interviennent sur le sinistre, le cas échéant. Le maire assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune : il est le Directeur des Opérations de Secours (DOS).

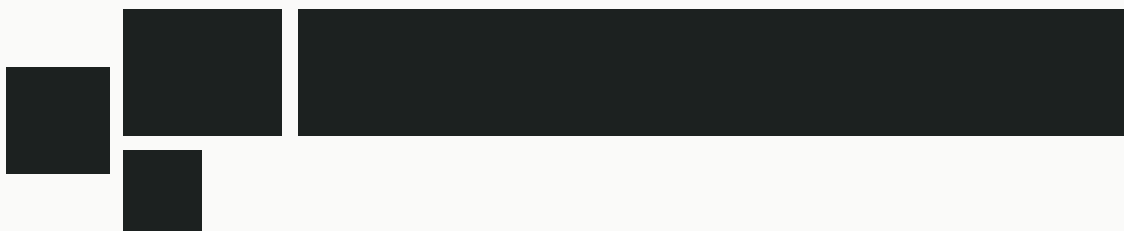


Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.



L'ALERTE

L'alerte est le premier maillon du programme mis en place pour prévenir et protéger la population communale. Elle permet d'accentuer la vigilance de chacun et informe sur la conduite à tenir en fonction du message transmis. La sécurité civile dépend de tous et chaque habitant a un rôle à y jouer.



SAVOIR RECONNAÎTRE L'ALERTE

En cas de catastrophe grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des Maires et selon le type d'évènement, elle peut être divulguée de différentes manières. Actuellement, la commune de Tressin utilise les moyens suivants :



Porte à porte



**Messages sonorisés diffusés
par des véhicules équipés de
haut-parleurs**



Téléphone



Site internet de la commune



**Application Ma Commune
Connectée**

LE "PACK" SÉCURITÉ À PRÉPARER CHEZ SOI :



- Radio à piles
- Lampes de poche
- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissu pour colmater le bas des portes, ...)
- Nourriture et eau
- Couvertures
- Vêtements
- Papiers personnels
- Médicaments (notamment traitement quotidien)



INONDATIONS CRUES



DÉFINITION DU RISQUE

LES CRUES

En raison de la présence d'un substrat argileux ou rendu peu perméable par les formations superficielles, le bassin de la Marque est sujet à l'apparition de crues brèves mais dommageables. Bien que peu puissantes, celles-ci constituent une lourde menace pour les zones urbanisées. On révèle une nette prédominance des crues durant la saison humide. Les crues se produisent de novembre à avril avec une prépondérance des crues d'hiver qui représente 67% du total des crues enregistrées.

Les crues de la Marque sont courtes puisqu'elles n'excèdent rarement 72 heures. Toutefois, des précipitations plus longues peuvent accroître la durée des crues au-delà de quelques jours, ainsi les submersions les plus longues sont notamment localisées dans les prairies autour de Forest-sur-Marque et de Tressin où elles peuvent durer près de 15 jours.

LES INONDATIONS

Les inondations dans la vallée de la Marque sont dues à plusieurs facteurs :

- Insuffisance du lit mineur et de certain ouvrages
- Faible pente qui ralentit l'évacuation des eaux
- Remblais dans le lit majeur, à l'Amont qui réduisent les capacités de stockage
- Suppression d'une partie des marais qui jouaient auparavant un rôle tampon.

Une grande partie de la zone inondable est composée de terres agricoles, prairies humides et marais.

CARACTÉRISATION DES ENJEUX (CARTE CI-APRÈS)

La commune de Tressin est couverte par le Plan de Prévention des Risques Inondations du bassin de la Vallée de la MARQUE et ses Affluents, approuvé le 02 octobre 2015. Le PPRI est un document d'urbanisme qui doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme. La crue considérée dans le PPRI est la crue centennale et/ou historique.

L'enjeu urbain et humain (en bleu) concerne une partie des rues suivantes (cf plan derrière) :

- Rue Emile Zola
- Rue Bellevue
- Rue du Marais
- Rue du Tuquet
- Rue du Gressart

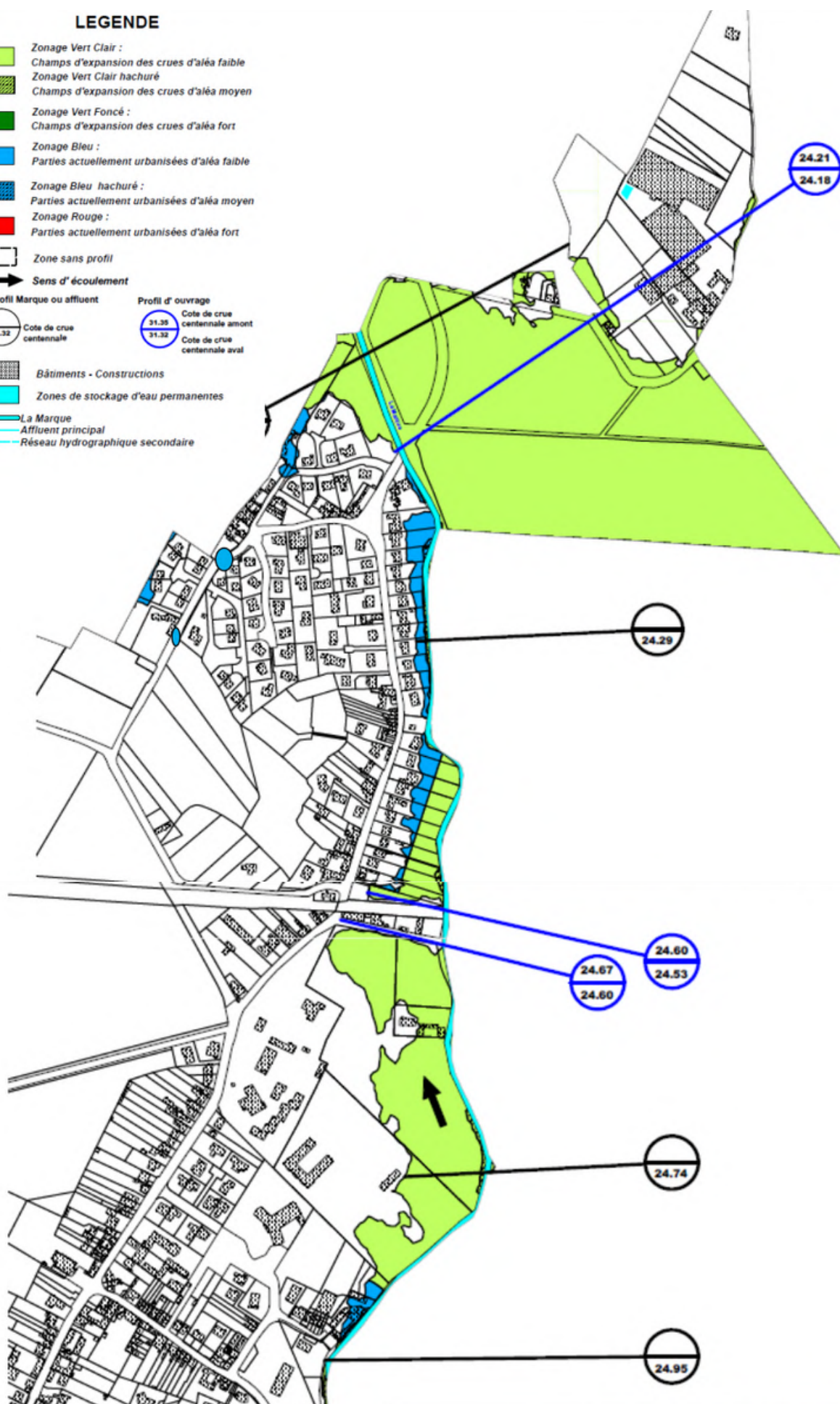
L'enjeu sur les infrastructures de communication concerne l'inondation de la voie d'accès à Forest sur Marque (Rue du Marais au nord) ainsi que celle au lieu dit «La Couture» (Rue du Mont Berbu). Une submersion de ces voies condamnerait l'accès à Forest sur Marque et au lieu dit « La couture ». La rue Bellevue et celle du Gressart sont également sujettes aux inondations avec pour incidence l'inaccessibilité de ces voies aux piétons et aux résidences.

L'enjeu naturel concerne essentiellement des prairies, qui sont en partie classées en zones humides, et quelques terres cultivées



LEGENDE

- Zonage Vert Clair :
Champs d'expansion des crues d'aléa faible
- Zonage Vert Clair hachuré
Champs d'expansion des crues d'aléa moyen
- Zonage Vert Foncé :
Champs d'expansion des crues d'aléa fort
- Zonage Bleu :
Parties actuellement urbanisées d'aléa faible
- Zonage Bleu hachuré :
Parties actuellement urbanisées d'aléa moyen
- Zonage Rouge :
Parties actuellement urbanisées d'aléa fort
- Zone sans profil
- Sens d'écoulement
- Profil Marque ou affluent
31.32 Cote de crue centennale
- Profil d'ouvrage
31.35 Cote de crue centennale amont
31.32 Cote de crue centennale aval
- Bâtiments - Constructions
- Zones de stockage d'eau permanentes
- La Marque
- Affluent principal
- Réseau hydrographique secondaire





ALERTE ET PRÉVISION



Le **Service de Prévision des Crues (SPC)** travaille avec la pluviométrie et ses prévisions. Il informe en temps réel sur les niveaux observés aux différentes stations de mesures. Les cartes de vigilance sont actualisées au moins **deux fois par jour** et permettent à toute personne de se renseigner à la source en quasi temps réel. Ces informations sont accessibles au public par Internet sur le site www.vigicrues.ecologie.gouv.fr



La GEMAPI : Depuis le 1er janvier 2018, la MEL a la compétence GEMAPI, qui désigne la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ». En tant qu'autorité organisatrice, la MEL maîtrise les programmes d'aménagement et d'interventions sur les 500 kilomètres de cours d'eau non domaniaux de son territoire. Elle est donc la référence en termes de prévention des risques.

HISTORIQUE DES CRUES (NON-EXHAUSTIF)

La commune de Tressin a déjà été victime d'inondations suite aux crues en hivers 2000 et en 2005. On a pu enregistrer jusqu'à 10 cm d'eau dans les champs dans le pire des cas, essentiellement dû à des orages, des pluies violentes (en 2005), à des pluies continues sur plusieurs jours (en 2000).

Les caves des particuliers de la rue du Marais, de la rue du Maréchal Leclerc et un peu de la rue Pierre Brabant ont, pour certaines, été inondées sans avoir constaté une montée réelle des eaux de la Marque. Des jardins sont inondés rue du Moulin, un fossé les protégeait autrefois mais il n'existe plus.

En 2016 : Des violents orages font encore des dégâts. La route de Tressin, à Forest-sur-Marque, est coupée de la circulation pour cause d'inondation. Les nappes phréatiques, gorgées d'eau, sont remontées et ont inondé la chaussée. Plusieurs champs sont eux aussi inondés. Près d'une vingtaine de centimètres d'eau recouvrait la chaussée.

Février 2021

Rue du Gressart, inondation de la rue. Installation de trottoir de fortune par les services techniques afin de permettre aux riverains de traverser.





TEMPÊTE - NEIGE/VERGLAS



DÉFINITION DU RISQUE

Le seuil de vitesse du vent au-delà duquel on parle de tempête est de **89 km/h**, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés en fonction de leurs effets sur l'environnement). En moyenne, quinze tempêtes touchent les côtes françaises chaque année, dont une à deux peuvent être qualifiées de « fortes » selon les critères de Météo France.

CARACTÉRISATION DES ENJEUX

Les enjeux sont multiples et dépendent notamment du type et de l'intensité de la tempête.

- **L'enjeu Humain** : De la blessure au décès, tous les tressinois sont concernés.
- **L'enjeu urbain** : Les dégâts engendrés par une tempête sont multiples (chute d'arbre, de toiture...), Ainsi, toute les rues et bâtiments sont concernés par ce risque.
- **L'enjeu sur les infrastructures de communication** : Toutes les rues sont susceptibles d'être rendues inaccessibles.

ALERTE ET PRÉVISION

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (6h et 16h) par Météo France, à des horaires compatibles avec une diffusion efficace pour les services de sécurité et les médias. Aux alertes définies par 4 couleurs, correspondent des **phénomènes météorologiques attendus et des conseils de comportement adaptés** :

- **Lors d'une mise en vigilance orange** : Les conseils comportementaux sont donnés dans les Bulletins de suivi régionaux.
- **Lors d'une mise en vigilance rouge** : Les consignes de sécurité à l'intention du grand public sont données par le préfet de département sur la base des bulletins de suivis nationaux et régionaux.



Mars 2013. L'enfer blanc avant le printemps. Entre le 12 et le 13 mars, de fortes chutes de neige vont paralyser la région. Le vent entraîne la formation de congères qui atteignent jusqu'à 1,50m de haut ! De nombreux villages sont coupés du monde.

Vigilance météorologique

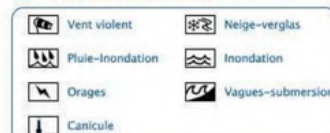
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

■ Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

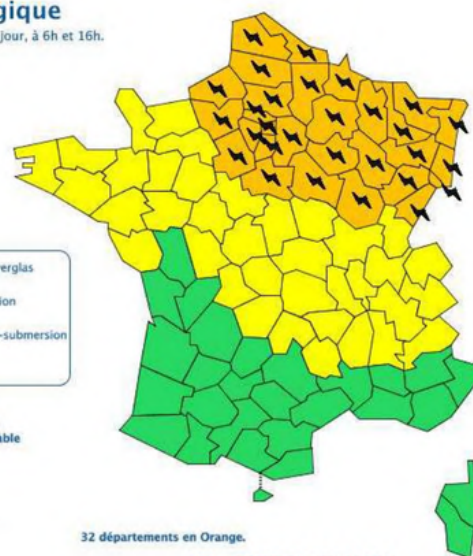
■ Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

■ Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

■ Pas de vigilance particulière.



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



32 départements en Orange.

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

HISTORIQUE (NON-EXHAUSTIF)

Classement des plus importantes tempêtes dans le NPC :

- 27/02/1990 - Viviane
- 25/01/1990 - Daria
- 28/02/1990 - Wiebke
- 27/11/1983
- 18/01/2007 - Kyrill
- 16/10/1987
- 23/11/1984

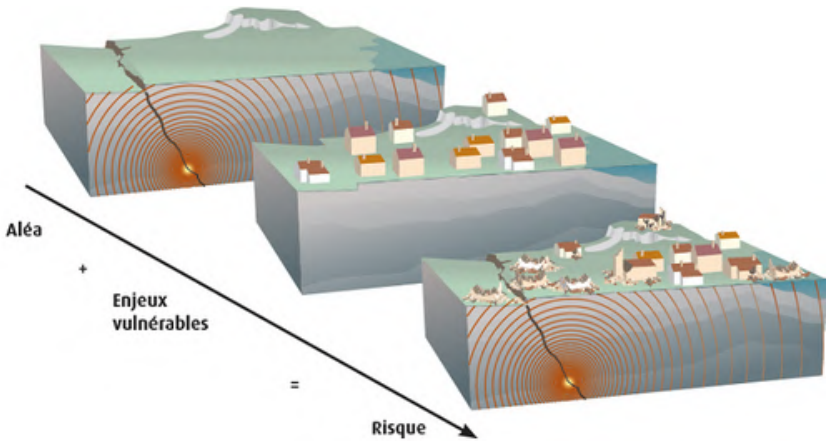


SÉISMES



DÉFINITION DU RISQUE

Provoqué par le jeu de la tectonique des plaques, un séisme se manifeste en surface par des vibrations du sol. L'importance d'un séisme se traduit par deux paramètres : la magnitude (l'énergie libérée par le séisme, mesurée sur l'échelle ouverte de Richter) et l'intensité (qui mesure les effets et dommages d'un séisme dans un lieu donné, c'est une appréciation).



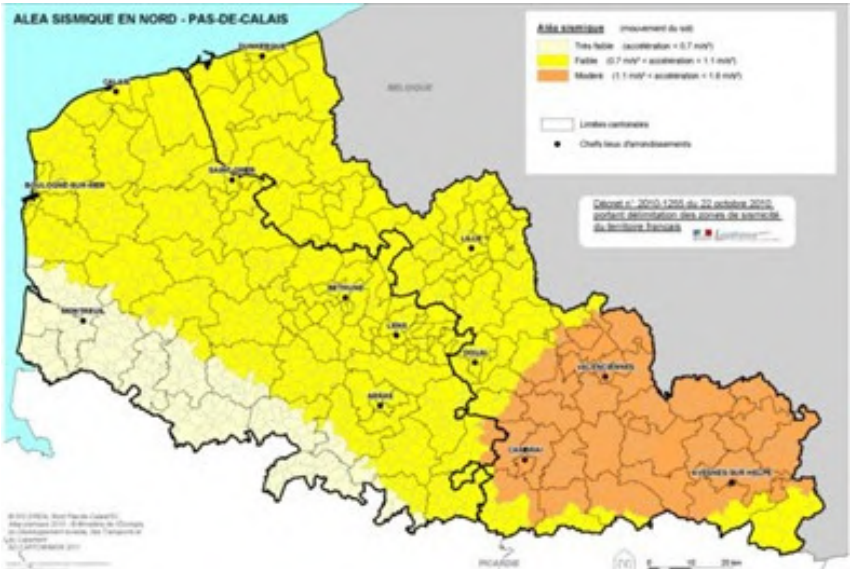
Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. La commune de Tressin se situe en zone 2 (aléa faible).

Zone de sismicité	Aléa	Mouvement du sol	Prévention
Zone 1	Très faible	Accélération < 0.7 m/s ²	Application de règles de construction parasismique aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières
Zone 2	Faible	0,7 m/s ² < acceleration < 1,1 m/s ²	
Zone 3	Modéré	1,1 m/s ² < acceleration < 1,6 m/s ²	
Zone 4	Moyen	1,6 m/s ² < acceleration < 3,0 m/s ²	
Zone 5	Fort	Acceleration < 3,0 m/s ²	

CARACTÉRISATION DES ENJEUX

Perceptible ici ou là à l'extérieur et par de nombreuses personnes dans les bâtiments. En général, il ne faut s'attendre à aucun dommage aux bâtiments.

Ces effets correspondent à une intensité IV*. Une telle intensité peut être atteinte par des séismes à partir d'une magnitude de 3.5 environ.



ALERTE ET PRÉVISION

Le suivi de la sismicité en temps réel se fait à partir d'observatoires (RéNass) ou de stations sismologiques répartis sur l'ensemble du territoire national, gérés par divers organismes (Geoscope, Sismalp, CSEM). Les données collectées par les sismomètres sont centralisées par le Bureau central de la sismicité française (BCSF), qui en assure la diffusion. Ce suivi de la sismicité française permet d'améliorer la connaissance de l'aléa régional, voire local en appréciant notamment les effets de site. Il est difficile d'anticiper les séismes, mais lorsque possible la prévision est transmise aux services de l'Etat.

- **Au niveau départemental** : En cas de catastrophe, lorsque plusieurs communes sont concernées, le plan de secours départemental (plan Orsec) est mis en application. Il fixe l'organisation de la direction des secours et permet la mobilisation des moyens publics et privés nécessaires à l'intervention. Au niveau départemental, c'est le préfet qui élabore et déclenche le plan ORSEC ; il est directeur des opérations de secours. En cas de nécessité, il peut faire appel à des moyens zonaux ou nationaux.
- **Au niveau communal** : C'est le maire, détenteur des pouvoirs de police, qui a la charge d'assurer la sécurité de la population dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.
- **Au niveau individuel** : Un plan familial de mise en sûreté. Afin d'éviter la panique lors de la première secousse sismique, un tel plan préparé et testé en famille, constitue pour chacun la meilleure réponse pour faire face au séisme en attendant les secours. Ceci comprend la préparation d'un kit séisme, composé d'une radio avec ses piles de rechange, d'une lampe de poche, d'eau potable, des médicaments urgents, des papiers importants, de vêtements de rechange et de couvertures

HISTORIQUE DES SÉISMES

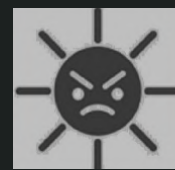
Historiquement, la région Nord-Pas-de-Calais a été le siège d'un certain nombre de séismes d'intensité faible, même si un séisme d'intensité VII a provoqué des destructions de bâtiments à Calais en 1580. Dans les sédiments récents d'âge holocène (-10 000 ans à nos jours), des traces de mouvements de faille (« néotectonique ») ont été relevées.

La très faible activité sismique de la région n'exclut pas la possibilité de séismes destructeurs mais les rend très peu probables. En revanche, des séismes de moindre importance peuvent avoir des conséquences sur la sécurité des populations, soit directement, soit par effet induit. Les épicentres se situent, pour les événements les plus récents ressentis dans le département, en Belgique, en Hollande, en Flandre ou dans les Vosges :

Commune	Intensité interpolée	Intensité interpolée par classes	Qualité du calcul	Fiabilité de la donnée observée SisFrance	Date du séisme
TRESSIN	6.25	Dégâts légers (fissurations plâtres) - Dégâts (chutes cheminées, fissures murs)	calcul très précis	données incertaines	18/09/1692
TRESSIN	6.07	Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul très précis	données incertaines	06/04/1580
TRESSIN	5.79	Dégâts légers (fissurations plâtres)	calcul précis	données assez sûres	08/11/1983
TRESSIN	5.11	Frayeur, chutes d'objets	calcul précis	données assez sûres	21/05/1382
TRESSIN	5.00	Frayeur, chutes d'objets	calcul très précis	données très sûres	11/06/1938
TRESSIN	5.00	Frayeur, chutes d'objets	calcul précis	données assez sûres	04/04/1640
TRESSIN	4.77	Frayeur, chutes d'objets	calcul précis	données incertaines	23/04/1449
TRESSIN	4.73	Ressenti par la plupart, objets vibrent - Frayeur, chutes d'objets	calcul peu précis	données incertaines	18/10/1356
TRESSIN	4.54	Ressenti par la plupart, objets vibrent - Frayeur, chutes d'objets	calcul peu précis	données assez sûres	12/05/1682
TRESSIN	4.38	Ressenti par la plupart, objets vibrent - Frayeur, chutes d'objets	calcul précis	données assez sûres	03/06/1756



CANICULE



DÉFINITION DU RISQUE

La canicule est une période caractérisée par une très forte chaleur qui :

- dure trois jours consécutifs au moins ;
- reste constante jour et nuit (la température nocturne est identique à celle relevée pendant la journée, ou baisse très peu). Les seuils départementaux d'alerte sont dépassés pendant trois jours et trois nuits ;
- peut devenir extrême par sa durée et son intensité.



CARACTÉRISATION DES ENJEUX

L'enjeu Humain : Dans ces circonstances, le corps déclenche des mécanismes d'adaptation comme la transpiration. Toutefois, certains individus demeurent plus fragiles face à ces épisodes de forte chaleur (personnes âgées et/ou dépendantes, nourrissons, etc.). Les conséquences vont de la gêne au décès.



Les femmes enceintes et les nourrissons :

En cas de forte chaleur, une bonne hydratation est indispensable lors de la grossesse.

Jusqu'à l'âge de 4 ans, le corps des enfants contient proportionnellement plus d'eau que celui d'un adulte, et en perd davantage via la peau et l'air expiré. En outre, chez les bébés, 25 % de l'eau de l'organisme est évacuée chaque jour, pour être renouvelée (contre 6 % chez l'adulte). Ces différents facteurs accentuent le risque de déshydratation.

Les personnes âgées de plus de 65 ans :

Les personnes âgées perçoivent moins bien la chaleur et leur sensation de soif est atténuée, même lorsqu'elles ont besoin de boire. Leur capacité à transpirer diminue également. **Sur Tressin, cette population représentait environ 14.4% de la population en 2017, soit 204 personnes.**

Le plan canicule

Quatre niveaux

Départements
placés...

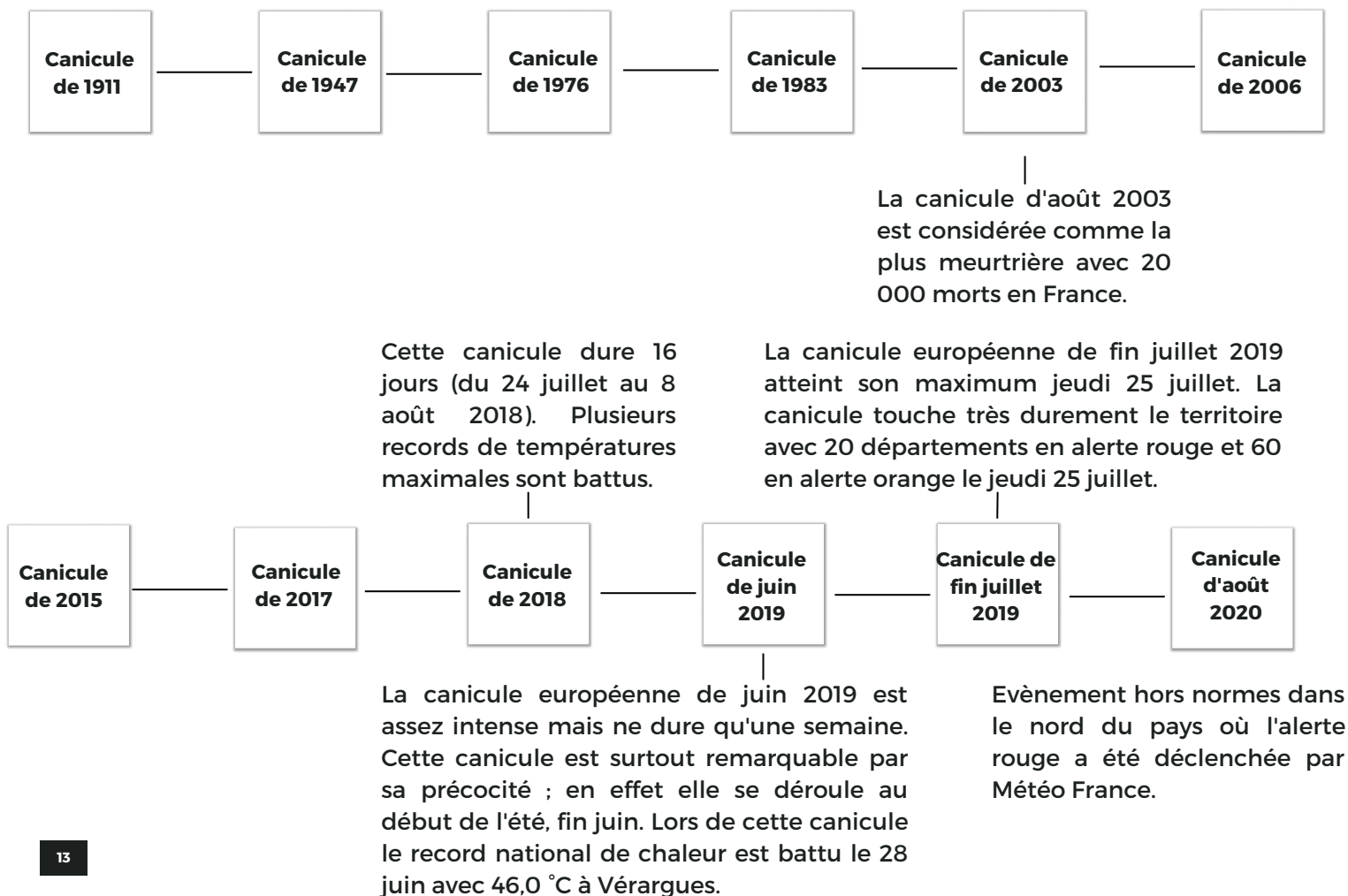
...en vigilance
par Météo-France



ALERTE ET PLANIFICATION

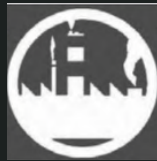
Dans le Nord et donc à Tressin, les seuils de déclenchement du niveau 2 sont des prévisions de températures moyennes **supérieures à 33°C en journée** et ne descendant **pas en dessous de 18 °C la nuit** sur une période de 3 jours consécutifs.

HISTORIQUE DES CANICULES (NON-EXHAUSTIF)





RISQUE INDUSTRIEL



DÉFINITION DU RISQUE

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les installations les **plus surveillées** sont soumises à un régime d'autorisation avec servitude d'utilité publique, elles sont dites « **SEVESO Seuil haut** » ou « **SEVESO bas** ». Elles font alors l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui prévoit les mesures en cas de sinistre dont les effets dépassent les limites de l'établissement.

Nom de l'établissement	Etat d'activité	Code Postal	Commune	Régime Seveso	Nature du risque
P.BRABANT SA	En fonctionnement	59152	TRESSIN	Seuil Bas	Incendie

L'usine Brabant est l'objet de contrôles réguliers de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, de même que de la Direction des services d'incendie et de secours.

CARACTÉRISATION DES ENJEUX

Afin de définir précisément les enjeux liés aux activités de la sct Brabant, plusieurs rencontres ont été opérées entre la Direction de l'usine, les services de prévention, le SDIS et la mairie.

Infrastructure : L'étude de différents scénarios (nuage toxique, incendie, explosion...) ne présage d'aucun risque pour les bâtiments voisins.

Humain : Les fumées rejetées par un éventuel incendie pourraient avoir des effets sur la population (irritation des yeux, des larmes, de la toux, écoulement nasal...). Également, il est fortement envisageable que des risques psychosociaux surgissent en cas d'incident. On parle ici de stress ou encore de mouvement de panique.

ALERTE ET PLANIFICATION

Un protocole d'alerte est mis en place par la sct Brabant. En cas d'incident, la municipalité et le SDIS sont immédiatement contactés et tenus informés. La population est alors alertée au besoin. En cas d'incendie, des mesures de la qualité de l'air sont réalisées par le SDIS afin de définir la démarche à suivre.

HISTORIQUE DES INCIDENTS INDUSTRIELS

2020 : Fuite de molécules odorantes (ajoutées au gaz naturel). Odeur de gaz diffuser ressentie dans le village entraînant l'inquiétude d'une partie des riverains.





TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES



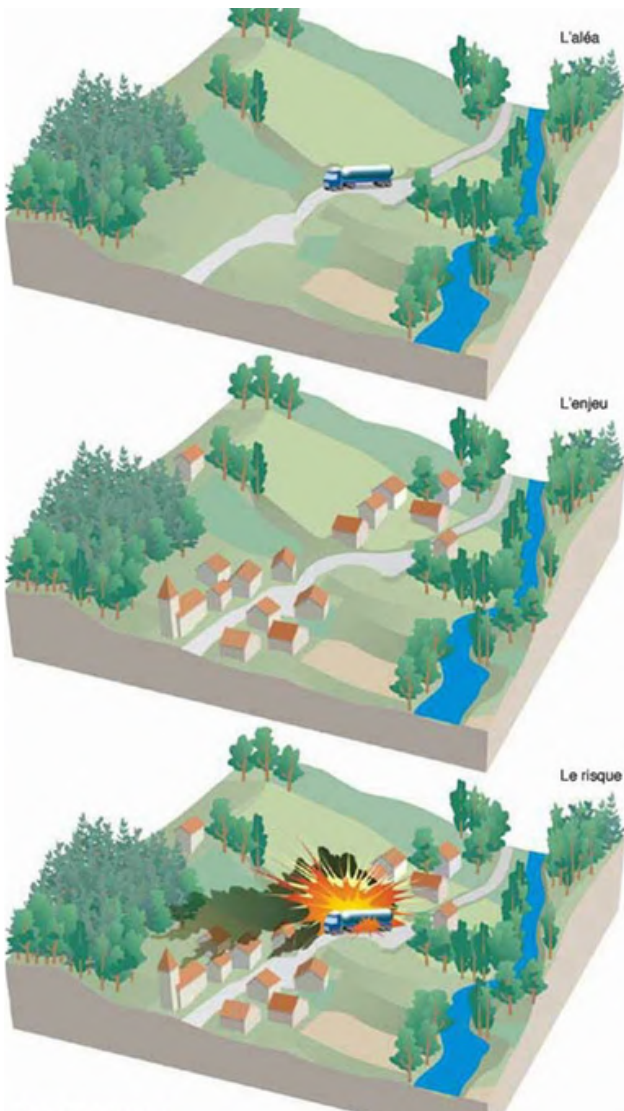
DÉFINITION DU RISQUE

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque **TMD**, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières toxiques, inflammables, radioactives, explosives, etc... par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Les principaux dangers liés au TMD sont :

- l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits
- l'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite...
- la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux.

La ville de Tressin est concernée par le transport par voie routière et possiblement par voie ferroviaire.



CARACTÉRISATION DES ENJEUX

Les enjeux sont multiples et dépendent des événements (explosion, incendie...).

Les enjeux Humain, urbain et liés aux infrastructures de communication de communication : Sur la commune, le transport de matières dangereuses est effectif par voie routière au niveau de la Route Nationale et possiblement par voie ferroviaire sur les deux lignes que compte notre commune. Sont par conséquent concernés, tous les riverains et bâtisses de la Route Nationale et des voies ferroviaires.

ALERTE ET PLANIFICATION

Ce type d'incident n'est pas prévisible.

HISTORIQUE DES INCIDENTS

Aucun accident ayant eu une incidence sur la commune de Tressin n'est à déplorer à ce jour.



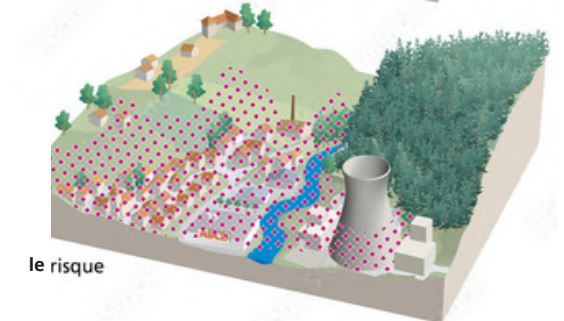
RISQUE NUCLEAIRE



DÉFINITION DU RISQUE:

Le risque d'accident nucléaire provient principalement :

- Des réacteurs nucléaires de production électrique (centrales électronucléaires),
- Des usines ou installations destinées à fournir le combustible de ces centrales et à le retraiter et à conditionner et entreposer les déchets (installations dites du « cycle du combustible »),
- Des installations de recherche du domaine nucléaire. La nature et l'intensité du risque dépendent fortement de la nature et des quantités de matière mises en œuvre ainsi que de leur activité radiologique. Peuvent de même être générateurs d'accidents conduisant à des rejets de substances radioactives :
- Les centres de stockage de déchets radioactifs,
- Les transports de matières radioactives,
- L'utilisation de radioéléments dans certaines applications industrielles (gammagraphes pour le contrôle des soudures par exemple),
- Certaines installations ou substances radioactives à usage médical (appareils ou substances radioactives utilisées pour la radiothérapie ou le radiodiagnostic en particulier).



En cas d'accident nucléaire grave, il existe un risque de rejet dans l'atmosphère d'éléments radioactifs, en particulier de l'iode radioactif (iode 131 notamment). Inhalé ou ingéré, ce radioélément est celui qui contribue le plus à l'irradiation à court terme de la population, l'exposant à un risque accru de cancer de la thyroïde. Ceci constitue le risque majeur pour la commune de Tressin.

La centrale nucléaire la plus proche est située à Gravelines. La superficie du site nucléaire est de 150 hectares. C'est la plus importante centrale nucléaire de France et d'Europe de l'Ouest. Elle est située à environ 20 kilomètres à l'ouest de Dunkerque, 25 km à l'est de Calais et 90 km au nord-ouest de Tressin,

CARACTÉRISATION DES ENJEUX

Enjeu humain : Tous les habitants de Tressin sont concernés par le risque nucléaire. La prise d'iode stable (non radioactif) est un moyen efficace de protection de la thyroïde contre la contamination radioactive : en saturant la thyroïde, l'iode stable empêche la fixation d'iode radioactif.

Les comprimés d'iodure de potassium doivent être distribués en moins de 24h à la population. Cette distribution est encadrée par le dispositif ORSEC.

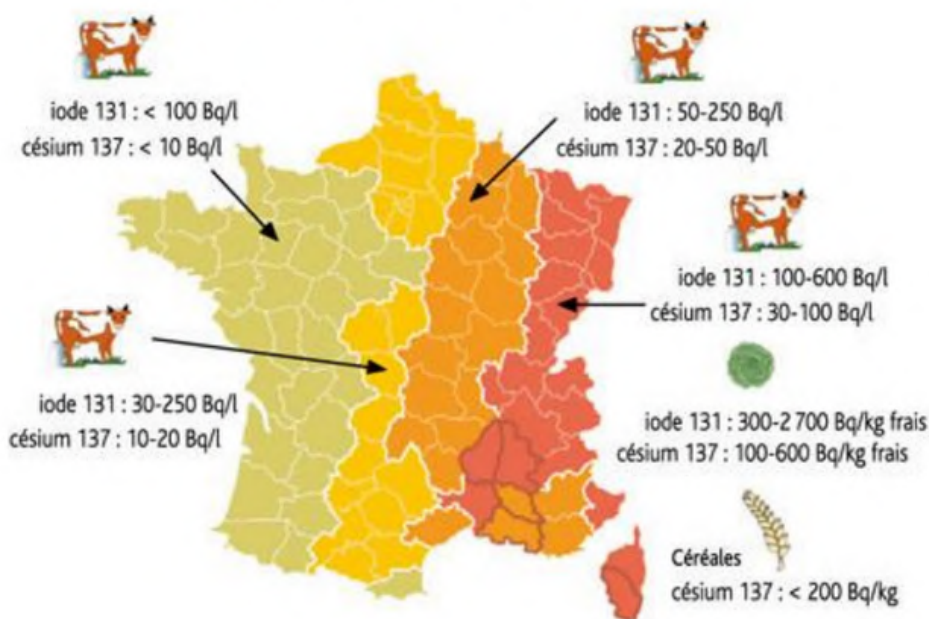
ALERTE ET PLANIFICATION

De façon générale, les services de l'Etat déclenchent le **plan ORSEC** et en informent le maire. Dès lors, le Maire assure la transmission des messages émis par la préfecture ainsi que l'information relative au déroulement de la distribution à l'ensemble de la population. Les modalités sont prédéfinies dans le « Plan communal de distribution d'iode stable »

HISTORIQUE DES INCIDENTS

26 avril 1986 - Explosion de l'usine nucléaire de Tchernobyl : Le panache radioactif en provenance de Tchernobyl a disséminé des éléments radioactifs sur la plupart des pays d'Europe. En France, il a provoqué des dépôts dans des zones particulièrement localisées de l'est de la France à des niveaux encore détectables en 2016.

Contamination des denrées alimentaires en césium 137 et en iode 131
au cours de la première quinzaine de mai 1986





EPIZOOTIES



DÉFINITION DU RISQUE:

Sont désignées sous le terme d'épizooties majeures, des maladies animales très contagieuses qui ont un impact sanitaire et économique considérables pour l'élevage. Les maladies animales qui font à ce jour l'objet du plan départemental d'intervention contre les épizooties majeures sont :

- la fièvre aphteuse
- les pestes aviaires : Maladie de Newcastle et virus Influenza aviaire
- les pestes porcines : Peste porcine classique et Peste porcine africaine



CARACTÉRISATION DES ENJEUX

Enjeu Economique : Les épizooties peuvent être responsables de pertes économiques considérables : mort d'animaux bien sûr, mais aussi pertes en productions animales (amaigrissement, chute de lactation, de ponte...) et entraves majeures au commerce des animaux, avec fermeture des frontières en cas d'apparition d'une épizootie dans un pays. Pour cette raison, la plupart d'entre elles sont l'objet de mesures de lutte ou de prévention, concertées sur le plan international.

Enjeu humain : À ces pertes économiques s'ajoute parfois le danger pour la santé publique. Fort heureusement, la plupart de ces maladies ne sont pas des zoonoses (c'est-à-dire des maladies animales transmissibles à l'homme), ou bien constituent des zoonoses mineures, comme l'est la fièvre aphteuse. Toutefois, certaines d'entre elles sont très graves cliniquement chez l'homme (ainsi, par exemple, l'encéphalomyélite virale équine de type Venezuela et la maladie due au virus Nipah qui a sévi en Malaisie en 1999 où elle a tué plus de cent personnes et entraîné l'abattage d'un million de porcs), d'où la nécessité de lutter contre les épizooties.



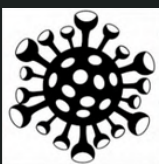
Nov 2020 : Le nord classé en risque élevé.
Recensement des animaux à risque sur la commune de Tressin

ALERTE ET PLANIFICATION

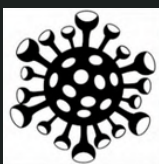
De façon générale, les services de l'Etat informe le Maire des actions à mener. Le Maire se charge ensuite d'exécuter les consignes et d'informer les populations concernées.

HISTORIQUE DES INCIDENTS (NON-EXHAUSTIF)

- 1974 : Fièvre aphteuse
- 1993 : France, peste porcine 4,000 porcs abattus.
- 1986 – 2001 : France, ESB (vaches folles)
- 2020-2021 : France, Grippe aviaire



PANDÉMIES / EPIDÉMIE



DÉFINITION DU RISQUE



1919 : Californie – Grippe espagnole
"Portez un masque ou vous irez en prison"

Epidémie : Le terme épidémie fait référence à l'augmentation brutale de l'incidence d'une maladie dans une région déterminée. Elle présente un risque important mais son caractère localisé en fait un événement pouvant être à priori maîtrisé d'un point de vue sanitaire, financier et assurantiel.

Pandémie : Une pandémie est une épidémie touchant une part exceptionnellement importante de la population et présente sur une large zone géographique (internationale).

CARACTÉRISATION DES ENJEUX

Enjeu humain : Une pandémie peut affecter l'intégralité de la population. Chaque pandémie dispose de ses particularités touchant telles ou telle catégorie de personnes.

Enjeu Economique : Des conséquences économiques désastreuses peuvent résulter d'une telle crise et concerner l'intégralité du tissu économique.

ALERTE ET PLANIFICATION

De façon générale, les services de l'Etat informe la population et le Maire des actions à mener. Le Maire se charge ensuite d'exécuter les consignes.

HISTORIQUE DES INCIDENTS NOTABLES

L'humanité a connu plusieurs pandémies, notamment de grippe, au cours du 20ème siècle. Les pertes enregistrées ont profondément marqué les esprits. La **grippe espagnole** qui a sévi au sortir de la première guerre mondiale reste à ce jour la plus grande catastrophe sanitaire de l'histoire moderne (entre 30 et 50 millions de morts).

Plus récemment (2019-2021), le **coronavirus** provoquant chez l'être humain des infections respiratoires, allant d'un rhume banal à une infection pulmonaire sévère, responsable de détresse respiratoire aiguë pouvant mener au décès.

Statistiques mondiales au
28/10/2021

Lieu	Nombre total de cas	Nouveaux cas (1 jour*)	Nouveaux cas (60 derniers jours)	Cas pour 1 million de personnes	Décès
Monde entier	219 456 675	Aucune donnée		28 223	4 547 782
France	6 963 019	6 528		103 808	115 215



NAUFRAGÉS DU RAIL



DÉFINITION DU RISQUE

Le terme « naufragés du rail » désigne les personnes bloquées dans un train en pleine voie ferrée ou à proximité suite à une avarie, des conditions climatiques exceptionnelles ou un accident. Ces dernières ne pouvant donc rejoindre leur destination doivent dès lors être prises en charge par la commune et les services de l'Etat.

CARACTÉRISATION DES ENJEUX

La commune de Tressin est traversée par deux voies ferrées. La vigilance ne concerne, actuellement, que la ligne Lille – Tournai, celle existant –Ascq – Orchies n'étant plus, pour le moment, en exploitation.

Enjeu humain : Ce risque concerne toute personne usagée du rail. L'accès pour les secours doit alors être favorisé et un hébergement d'urgence peu éventuellement être mise en place dans les locaux communaux.



8 août 2020 à Lamballe (22) :

Pour assurer l'hébergement des naufragés du rail, 1 200 lits ont été installés dans l'urgence dans des salles municipales.

ALERTE ET PLANIFICATION

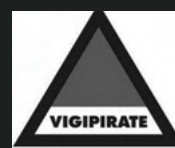
De façon générale, les services de la SCNF, du SDIS et de gendarmerie prennent en charge les opérations informant le Maire des actions éventuelles à mener.

HISTORIQUE DES INCIDENTS NOTABLES

Aucun accident ayant eu une incidence sur la commune de Tressin n'est à déplorer à ce jour.



TERRORISME / ATTENTAT



DÉFINITION DU RISQUE

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prise d'otage...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. Le terrorisme emploie la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Les attentats perpétrés en France depuis 2015 prouvent qu'ils peuvent être perpétrés dans des grandes villes comme dans des communes rurales ou avoir des répercussions sur des communes avoisinantes.

ALERTE ET PLANIFICATION

Relevant du Premier ministre, le plan **VIGIPRATE** est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Au niveau du risque terrorisme/attentat, la commune n'a pas à assurer la prévention ou la prise en charge des victimes directes ou indirectes. En effet, ces rôles reviennent à l'Etat (services de police nationale ou de secours).

La commune doit tout de même agir en aval de l'intervention des services de sécurité ou de secours :

- accueillir les victimes directes ou leurs proches, à l'issue de la prise en charge préalable par les services de secours. A cette fin, la commune peut être amenée à mettre à disposition :

- Un lieu d'accueil, parmi les locaux qui ne seraient pas occupés dans le cadre du PCS.
- Des psychologues

CARACTÉRISATION DES ENJEUX

Tressin, comme toute commune pourrait être impactée par une menace terroriste. Les actes terroristes qui se sont produits en France permettent d'identifier :

- des modes opératoires particuliers : attaque par arme blanche ou balistique, voiture bélier, colis, véhicule ou personne piégés, etc..
- des cibles particulières : espaces scolaires, espaces publics à forte affluence, transports collectifs de personnes, lieux de culte, lieux culturels et de loisirs, sites industriels, etc...

HISTORIQUE DES INCIDENTS (LISTE NON-EXHAUSTIVE)

- 2012 : Tueries de Toulouse et Montauban
- 2015 : Attentat contre Charlie Hebdo
- 2015 : Attentats du 13 novembre 2015
- 2016 : Attentat du 14 juillet à Nice
- 2017 : Attentat de la gare Saint-Charles de Marseille
- 2018 : Attentat du marché de Noël de Strasbourg
- 2019 : Attentat de la préfecture de police de Paris
- 2020 : Assassinat de Samuel Paty

LES BONS RÉFLEXES

LES CONSIGNES GÉNÉRALES



Se mettre à l'abri



Ecouter la radio



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne provoquer aucune flamme



Ne pas téléphoner

LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES



Le risque inondation



S'installer en hauteur



Garder les produits indispensables



Placer les produits toxiques en hauteurs



Couper le gaz et l'électricité



Ne pas entreprendre d'évacuation sauf sous l'ordre des autorités



Eviter de conduire (moins de 30cm d'eau peut emporter une voiture)



Le risque sismique



S'éloigner des fenêtres



Sortir avec précaution des bâtiments qui peuvent s'effondrer



Ne pas rester à proximité des fils électriques et arbres



N'emprunter aucun ascenseurs



Le risque canicule



Boire beaucoup d'eau



Rester au frais



Manger en quantité suffisante



Fermer les fenêtres et volets le jour



Prendre et donner des nouvelles à ses proches



Eviter l'alcool



Le risque tempête



Fermer les portes et les volets



Ranger ou fixer les objets sensibles au vent



Couper le gaz et l'électricité



Ne pas obstruer les grilles de ventilations



Les risques technologiques



Alerter les secours



Boucher toutes les entrées d'air



Se rendre dans une pièce avec une arrivée d'eau



Respirer à travers un linge humide